

Solidarité avec la lutte des travailleurs du pétrole au Kazakhstan

- International - Le Livre noir du capitalisme et de l'impérialisme -

Date de mise en ligne : dimanche 21 mai 2017

Description :

Au Kazakhstan, les violations flagrantes des droits syndicaux et du travail et la répression des militants syndicaux se poursuivent. Nous nous souvenons tous des événements sanglants à Zhanaozen en décembre 2011, lorsque la police a tiré sur des grévistes et des civils non armés. Des dizaines et des centaines de personnes ont été tuées et blessées, beaucoup ont été condamnés à diverses peines d'emprisonnement.

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Violations flagrantes des droits syndicaux et du travail, répression des militants syndicaux s'enchaînent dans ce pays. En décembre 2011 la police avait tiré sur des grévistes et des civils non armés à Zhanaozen. On compta par dizaines le nombre de personnes tuées et par centaines celui des blessés. Beaucoup furent condamnés à diverses peines d'emprisonnement.

L'histoire se répète. L'activité de la Confédération des syndicats indépendants de la RK (KNPRK) est interdite. Les responsables et les adhérents de ce syndicat dans la compagnie pétrolière « Oil Construction Company », dans l'ouest du Kazakhstan, ont été mis à la porte, poursuivis pour responsabilité pénale et administrative, condamnés à de lourdes amendes. Qu'avaient-ils commis de si grave ? Ils avaient protesté par une grève de la faim contre cette interdiction illégale !

Incroyable : pour avoir refusé de se nourrir, Nurbek Kushakbayev, vice-président du KNPRK, a été condamné à 2 ans et demi de prison et à une amende de 80 000 \$. Quant au président du syndicat « Oil Construction Company », Amin Yeleusinov, son procès est en cours.

Ces condamnations ont été prononcées en application d'une loi adoptée en 2014 sur les syndicats. Ses fondements ont été déclarés par l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme incompatibles avec de nombreux pactes et accords. En 2015 le gouvernement en a renforcé le caractère répressif dans un Code anti-travail. Il a ensuite amendé des articles du Code pénal pour criminaliser l'organisation et la participation aux grèves, qualifiées d'incitation à la discorde sociale.

Un appel international est lancé en solidarité avec les pétroliers du Kazakhstan sous les mots d'ordre :

Nous demandons aux autorités du Kazakhstan de libérer immédiatement les personnes arrêtées, de cesser les poursuites pénales à leur encontre et de les acquitter !

L'activité syndicale n'est pas un crime !

Une grève n'est pas un crime !

Halte à la répression des syndicalistes au Kazakhstan !